



SOLITUDE/ISOLEMENT DE PERSONNES ÂGÉES ET TERRITOIRES, OÙ EN EST-ON ?

SOLITUDE/ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET TERRITOIRES

UNE THÉMATIQUE PEU ÉTUDIÉE

Il existe peu de littérature (études, rapports, contributions) qui analyse, en profondeur, les liens entre isolement de nos aînés et territoires. En 2013, la chercheuse **Isabelle Mallon**, qui s'est beaucoup intéressée au vieillissement et aux dimensions spatiales de la vie sociale, en faisait le constat : « *si les enquêtes quantitatives mettent en évidence un rétrécissement des sociabilités avec l'avancée en âge (Blanpain & Pan Ké Shon, 1999), voire un isolement relationnel (Pan Ké Shon, 2003), et une réorganisation des relations autour du domicile, elles ne disent que peu de choses du poids des contextes résidentiels sur les sociabilités des plus âgés, et de la manière dont les différentes relations de sociabilité, mais également de solidarité, s'agencent au quotidien.* »

En effet, si l'étude de l'**INSEE** « Isolement relationnel et mal-être » de Pan Ké Shon en 2003 reste, à ce jour, l'étude de référence pour définir les critères mesurant l'isolement relationnel avec l'établissement d'un nombre de contacts en fonction de différents réseaux de sociabilité (famille, amis, voisins, collègues de travail, réseau associatif), on n'y trouve aucune référence significative aux territoires.

En 2006, le collectif « **Combattre la solitude des personnes âgées** » (CCLSPA), créé à la suite de la canicule de 2003, et qui regroupe une dizaine d'associations toutes dédiées à l'entraide, à la lutte contre la précarité et l'isolement (dont les Petits Frères des Pauvres), a produit une enquête « Isolement et Vie Relationnelle », réalisée auprès d'environ 5 000 personnes âgées. L'étude enseignait que, même si le fait de vivre seul aggrave la solitude et provoque des mécanismes d'isolement, l'isolement social ne coïncide pas forcément avec cet isolement résidentiel. Le fait de ne pouvoir sortir de chez soi y apparaissait comme un des mécanismes essentiels favorisant la solitude. L'étude analysait ainsi que « *l'habitat et l'accessibilité à l'espace public constituent des composantes essentielles pour lutter contre l'isolement. Pour les personnes âgées, la question du changement de territoire va aussi se poser souvent, du fait d'une entrée en institution ou d'un rapprochement familial plus ou moins concerté. Ce changement de territoire n'est pas sans risque pour les personnes âgées. Il peut entraîner une perte de repères ainsi qu'une rupture relationnelle.* ».

En 2008, une étude, menée à Paris par **Brigitte Nader** du Laboratoire Lab'Urba de l'Université Paris Est, s'est intéressée à la perception, l'appropriation et les représentations des territoires de vie des 75 ans et plus dans le 15^e arrondissement de Paris. Mêlant cartes mentales et entretiens semi-directifs, elle a démontré que l'isolement social est un moteur de rétrécissement territorial et de dégradation de l'appropriation. « *Lorsque la famille est absente, le rapport aux territoires est moindre, les pratiques spatiales sont réduites à l'essentiel, l'appropriation spatiale décline parallèlement au rétrécissement du territoire* ». Pour Brigitte Nader « *bien vieillir en ville, c'est **maintenir ses mobilités et sa sociabilité*** », d'où l'importance de l'échelle locale dans les politiques publiques. Les travaux du docteur en géographie-aménagement **Pierre-Marie Chapon**, réalisés en 2009 auprès de personnes âgées vivant seules à Lyon et Nice, ont souligné que l'accessibilité à pied, la présence de commerces et services, la possibilité de sortir seul favorisent la mobilité des personnes âgées et freinent leur isolement. De 2007 à 2009, la sociologue **Catherine Gucher** a étudié le vieillissement en milieu rural, les pratiques sociales et les risques d'isolement des habitants en fonction de leur occupation résidentielle : les « natifs » qui ne sont jamais partis du territoire, les « revenus au pays » et les « installés sur le tard ».

Dans son étude « Les solitudes en France » de 2014, la **Fondation de France** a proposé un focus sur la solitude des plus de 75 ans avec les constats suivants : des relations de voisinage affaiblies en milieu rural et un isolement plus important pour les personnes âgées résidant dans une ville de plus de 100 000 habitants que pour celles résidant au sein d'une commune rurale. La prise en compte des spécificités des territoires pour lutter contre l'isolement des personnes âgées avait déjà été évoquée en 2004 par la Fondation lors d'un forum national « Vieillir dans son quartier, dans son village ».

En 2013, le rapport **Monalisa** (réalisé en amont de la création de l'association éponyme dont l'action est reconnue dans la loi Adaptation de la société au vieillissement de 2015) pose clairement la nécessité d'établir des liens entre l'isolement des personnes âgées et les territoires. « *Il faudrait disposer d'études sur la densité des liens selon les territoires pour identifier les*

zones où la question de l'isolement et de la solitude subie des personnes âgées est la plus prégnante... Les diagnostics territoriaux doivent se situer à des niveaux allant jusqu'aux micro-territoires pour identifier les zones à risque du point de vue de l'isolement et de la solitude des personnes âgées. » Les préconisations du rapport s'appuient sur trois axes dont la proximité, « tout se joue dans la proximité des personnes, sur leur territoire de vie. Il s'agit d'échanger sur ce qui favorise l'action au plus près des personnes, d'aller au plus près des réalités : c'est le niveau pertinent et prioritaire. »

Le rapport du **CESE** « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité » réalisé par Jean-François Serres (ancien délégué général des Petits Frères des Pauvres) en 2017, préconise de se doter d'une capacité d'observation sur les territoires, de préférence intégrée aux missions des dispositifs et partenariats existants, de réaliser une enquête statistique au moins tous les cinq ans et de faire des communes et intercommunalités le niveau de portage de coopérations contre l'isolement social. « Pour le CESE, l'échelle géographique dans laquelle doit se réaliser l'observation de l'isolement social peut difficilement être prédéfinie, indépendamment des réalités de chaque territoire. »

Début septembre 2019, l'**INSEE** a fait paraître une note sur l'isolement relationnel des personnes de plus de 16 ans, basée sur des résultats de 2015 obtenus dans le cadre de l'enquête « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV). L'INSEE conclut que 3 % des individus sont isolés de leur famille et de leur entourage et cumulent les difficultés socio-économiques et le mal-être. L'institut statistique souligne également que l'isolement est plus répandu « dans l'agglomération parisienne qu'ailleurs, sans que l'on puisse établir de différences nettes entre les unités urbaines de taille plus réduite ».

Des études qui convergent plus autour de vieillissement et territoires

La documentation est nettement plus riche concernant le vieillissement en fonction des territoires, tout particulièrement ces dernières années. La notion de « gérontocroissance » des territoires, c'est-à-dire l'augmentation du nombre des personnes âgées sur un territoire donné, a également permis de donner d'autres analyses. Pour le géographe-démographe **Gérard-François Dumont**, inventeur de ce néologisme, « cette distinction entre vieillissement et gérontocroissance se révèle encore plus essentielle pour toute réflexion prospective sur les territoires. La gérontocroissance urbaine à venir pourrait être très importante et plus importante que celle des territoires ruraux, avec une géographie spécifique à l'intérieur



même des aires urbaines. Une telle perspective appelle de multiples adaptations. »

Dès les années 90, la **Fondation nationale de gérontologie** (FNG) a sorti plusieurs opus : « Le vieillissement rural » en 1992, « Vieillir en ville » en 1994, en s'interrogeant sur la place des personnes âgées dans ces différents territoires et en soulignant qu'il ne faut pas verser dans une globalisation dénuée de sens : « quel rapport y a-t-il entre vivre dans une petite ville et vivre dans l'immense agglomération parisienne (où les habitants âgés ne manquent pas) ? »

En 2007, la **Fédération nationale des agences d'urbanisme** (FNAU), dans « Seniors, quelle intégration dans les documents de planification d'urbanisme ? », préconise de réaliser un véritable diagnostic d'agglomération concernant l'hébergement des personnes âgées pour « pouvoir proposer aux politiques de véritables stratégies d'aménagement pour ces publics avec des éléments chiffrés et localisés par secteur », de promouvoir des quartiers intergénérationnels aux échelles communales et intercommunales, d'anticiper le vieillissement des villes, notamment des quartiers périurbains, d'étudier des solutions intermédiaires pour favoriser la mobilité des seniors et de développer un vrai volet sur les personnes âgées dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT).

En 2011, **Pierre-Marie Chapon** consacre une étude sur l'adaptation des villes au vieillissement (« Adapter les villes au vieillissement », Icade/Centre d'analyse stratégique). Analysant les pratiques dans des villes, en France comme à l'étranger, cette étude recommande d'aménager les territoires en intégrant les conséquences d'un vieillissement massif de la population, une gouvernance coordonnée entre les institutions et le développement des solidarités intergénérationnelles. Toujours en 2011, la chercheuse **Isabelle Mallon** s'est intéressée à « l'accompagnement du vieillissement en milieu rural, au-delà de la solidarité intergénérationnelle ». Regrettant le peu de

travaux sociologiques récents sur les formes et les effets de ce vieillissement en milieu rural, elle constate des morphologies sociales différenciées en faisant le distinguo entre les habitants âgés qui ont toujours vécu sur le territoire et les nouveaux arrivants âgés, qui n'ont pas les mêmes besoins ni attentes. « *L'accompagnement du vieillissement en milieu rural ne peut donc plus être résumé à une solidarité inter-générationnelle obligée, familiale ou locale.* » Elle est d'ailleurs une des seules à avoir fait des recherches sur le vieillissement au féminin en milieu rural isolé.

En 2013, le **Centre d'analyse stratégique** s'est interrogé sur « Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés ? ». Une note propose la mise en place, au niveau des villes et des intercommunalités, d'une démarche dynamique de « micro-adaptations » : voirie, transports, mobilier urbain, tout en mobilisant les capacités de transports existantes comme les transports scolaires ou les taxis afin de les mutualiser pour différents types de publics ; la promotion, dans chaque ville, du recensement de zones favorables au vieillissement ; la densification de l'habitat dans ces zones ainsi que le soutien à la création d'une association des « Villes françaises amies des aînés ».

Le **Commissariat général à l'égalité des territoires** (CGET) a publié, en 2017, une analyse sur « Le vieillissement de la population et ses enjeux » : en France, les territoires sont inégaux face au vieillissement avec une population proportionnellement plus âgée dans les espaces ruraux et sur les littoraux. La population âgée s'accroît fortement dans le périurbain ancien, dans certaines métropoles et dans les espaces frontaliers de l'Est.

Le CGET a également cartographié l'isolement des personnes âgées sur le territoire français en illustrant les zones comptant le plus de personnes de 65 ans et plus vivant seules (d'après des données INSEE 2013). « *L'isolement des personnes âgées est l'un des enjeux majeurs de ces espaces. En 2013, la part des personnes de 65 ans et plus vivant seules est de 33,5 % en*

France ». Le raccourci paraît un peu simpliste, sachant que la solitude résidentielle n'est pas forcément synonyme d'isolement social qui se mesure selon des réseaux de sociabilité et non pas uniquement sur une modalité d'habitat. Rappelons, également, que les lieux d'habitat collectif pour personnes âgées ne protègent pas forcément de l'isolement. Le recueil de témoignages de résidents en EHPAD « Paroles de résidents, paroles de résistants » réalisé par les Petits Frères des Pauvres en décembre 2018 a d'ailleurs relevé l'importance de la solitude et de l'isolement pour de nombreux résidents de ces établissements. En outre, il est curieux de vouloir analyser la solitude des personnes âgées sur une tranche aussi large que les plus de 65 ans qui mêle des « jeunes » retraités à des personnes du grand âge, deux catégories de population qui sont difficilement comparables en ce qui concerne, par exemple, les modes de vie, les problématiques liées à la santé ou la mobilité.

De son côté, le sociologue **Dominique Argoud** note la même année dans un numéro de la revue « Lien social et politique » consacré aux territoires du vieillissement, que « *l'État exerce toujours une forte tutelle sur le secteur médico-social au détriment des collectivités et des acteurs locaux. Néanmoins, ces dernières années, de nombreuses initiatives émergent localement.* »

En 2018, dans son rapport sur la cohésion des territoires, le CGET souligne de nouveau un vieillissement avec de profonds contrastes territoriaux et que « *face au vieillissement de la société, particulièrement peu anticipé dans certains de nos territoires tels que les Dom, le périurbain ou les quartiers prioritaires où les politiques ont été axées sur les jeunes et les familles, un autre impératif de solidarité consiste à mettre en place une véritable politique d'adaptation qui concerne autant l'habitat, la mobilité, la santé, la précarité, la vie sociale et l'urbanisme.* » ■

En dix ans, l'ampleur du vieillissement a incité chercheurs, organismes publics ou privés, urbanistes à réfléchir sur l'adaptation de certains territoires au vieillissement. Tous sont unanimes sur la nécessité d'adapter les espaces territoriaux aux personnes âgées avec des politiques transversales touchant autant l'aménagement urbain que l'habitat, la mobilité ou la vie sociale. Publications et colloques se multiplient, de nombreuses initiatives se développent sur tous les territoires. Mais tous **ces travaux se réalisent surtout par le prisme du vieillissement et accordent peu de place à l'isolement (ou ont du mal à l'identifier finement) et à ses impacts sur notre société.**

ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET TERRITOIRES

QUELLES RÉPONSES POLITIQUES ?

En quelques décennies, notre société a connu des bouleversements importants des structures familiales : les modes de vie se sont radicalement transformés – les générations ne cohabitent plus sous un même toit, la hausse des mobilités territoriales éloigne géographiquement les familles et implique des distances résidentielles, la longévité accrue confronte les plus âgés à de nouvelles problématiques : solitude, perte d'autonomie, difficultés à se maintenir à son domicile.

— L'isolement des personnes âgées, une problématique peu prise en compte pendant des décennies

Le **rapport Laroque** de 1962, est vraisemblablement le premier qui évoque l'isolement des personnes âgées en posant un rapide comparatif entre les territoires : « *c'est dans les villes que la proportion des isolés est la plus importante. Au contraire, la présence des enfants au foyer des personnes âgées est caractéristique du milieu rural : 42 % des anciens agriculteurs et ouvriers agricoles vivent avec leurs enfants* » tout en reconnaissant que « *la situation des vieillards, isolés dans des villages d'activité strictement agricole est souvent dramatique.* » Le rapport offre aussi des indications de la situation des personnes âgées que ce soit en milieu rural, dans les agglomérations urbaines, les régions industrielles ou la région parisienne. Le rapport fait notamment référence à deux études menées à Paris en 1961 par la Préfecture de la Seine auprès de personnes de plus de 65 ans vivant à Paris et dans sept communes de banlieue où « *plus d'un quart de la population interrogée vit en état de ségrégation ou de repli sur soi-même* ». Ce sont dans les propositions sur l'action sociale que quelques pistes pour rompre l'isolement sont mentionnées : « *dans toute la mesure du possible et compte tenu des ressources locales, il y a lieu d'aménager des services d'ordre social et culturel, destinés à lutter contre l'isolement des personnes âgées...occuper convenablement leur temps (restaurants, bibliothèques, organisations de loisirs, vacances, etc.).* »

Mais, pendant de nombreuses années, les réponses aux problématiques de l'avancée en âge se sont traduites essentiellement par des mesures curatives, médicales et médico-sociales. Ni l'isolement

des personnes âgées, ni son lien avec les territoires ne sont pris en compte par les pouvoirs publics. Le **4^e plan de développement économique et social 1962-1965** évoque, en quelques mots, dans la partie réservée aux personnes âgées « *les difficultés morales particulières (désœuvrement, solitude) qui pèsent sur elles.* » Le **Programme d'action prioritaire n°15 (PAD) du 7^e plan de développement économique et social 1976-1980** propose un service obligatoire d'organisation des activités de loisirs pour les personnes âgées : « *pour lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, il faut donner à celles qui le souhaitent le moyen de se distraire et d'avoir une activité créative* », et un service facultatif de desserte téléphonique ou radiotéléphonique qui « *sera mis en place pour permettre aux personnes âgées isolées d'alerter un service de veille, en cas de difficulté nécessitant une aide rapide.* »

C'est dans le **8^e plan de développement économique et social 1981-1985** que le terme d'isolement social est utilisé et que des solutions au niveau des territoires sont présentées : restaurants communs pour jeunes travailleurs et personnes âgées, centre polyvalent de quartier qui regrouperait services de la sécurité sociale, cabinet médical, antenne de la mairie, équipement sportifs accessibles à tous. Et spécifiquement pour les personnes âgées, « *il s'agit d'inciter les principaux partenaires (administration, collectivités locales, caisses de sécurité sociale, établissements de soins ou d'hébergement, associations, etc.), agissant dans un secteur géographique, à mettre en commun leurs moyens, par voie contractuelle, en vue d'adapter les services à l'évolution des besoins des personnes âgées.* »

— 2003 : la dramatique prise de conscience

Comme le souligne le sociologue Dominique Argoud (dans « L'isolement des personnes âgées, de l'émergence à la construction d'un problème public » *Gérontologie et société* 2016), c'est « *un événement extérieur qui a propulsé l'isolement des personnes âgées sur le devant de la scène* » : la canicule de 2003 et ses 15 000 morts, dont un nombre important de personnes âgées. Le 21 août 2003, Jacques Chirac, président de la République fait brièvement référence aux

territoires dans son analyse de la situation en déclarant que « ces drames ont de nouveau mis en lumière la solitude de beaucoup de nos citoyens âgés ou handicapés. La solidarité familiale bien sûr, le respect dû aux personnes âgées ou handicapées, les relations de voisinage, l'action des communes, à cet égard, sont indispensables à la vie en société. Individuellement et collectivement, c'est tous ensemble, chacun à sa place, que nous devons redonner leur sens et leur force à ces liens et à ces valeurs. » Mais, dans la loi promulguée le 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, l'isolement des personnes n'apparaît que dans le dispositif du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

En 2005, le rapport de **la Cour des comptes** sur les personnes âgées dépendantes s'intéresse à son tour à la lutte contre l'isolement des personnes âgées en lien avec les territoires : « Les familles sont apparues globalement mobilisées à domicile, plus particulièrement en zone rurale où des réseaux informels de sociabilité et de solidarité permettent de limiter les risques... Pour prévenir l'isolement des personnes vivant en zone urbaine et n'ayant pas ou peu recours aux services sociaux ou à des soins à domicile, il convient d'encourager ce qui peut conduire, en l'absence de liens familiaux, à renforcer les solidarités de voisinage. » La Cour des comptes recommande

« en ce qui concerne la lutte contre l'isolement et la maltraitance d'inciter les communes et leurs CCAS (particulièrement en milieu urbain) à développer les actions de renforcement des solidarités de voisinage et de maintien des liens sociaux. »

Le rapport de la **Délégation interministérielle à la famille** « La société intergénérationnelle au service de la famille » de 2006 propose de favoriser le logement et l'urbanisation intergénérationnels, la cohabitation des générations dans un même immeuble, un même quartier et le développement de services intergénérationnels sur un même territoire.

Le **plan national « Bien vieillir 2007-2009 »** évoque, brièvement, la lutte contre l'isolement comme l'une des clés du « bien vieillir » et pointe « l'aménagement du cadre de vie, du logement individuel aux espaces collectifs dans les quartiers, villes ou villages » comme des facteurs pouvant prévenir la perte d'autonomie et ayant une incidence sur la socialisation et le bien-être. Conséquence de cette réflexion sur l'aménagement des territoires, un label « Bien vieillir, vivre ensemble » dont l'objectif est de « mieux accompagner les aînés dans leur vie quotidienne et valoriser leur rôle dans la cité » sera décerné à 38 villes (ce label ne sera pas reconduit au profit du réseau RFVAA).



Une volonté politique depuis 2010 mais une mise en œuvre toujours limitée

Mais ce n'est qu'à partir de 2010 que les liens entre isolement des personnes âgées et territoires deviennent enfin un sujet plus prégnant. Tout d'abord avec le débat sur la dépendance initié en 2011. Même si ce débat n'a abouti à aucune mesure législative pour des raisons budgétaires, il a permis de poser un peu plus concrètement le sujet. **Le groupe de travail « Société et vieillissement »** (auquel participait un représentant des Petits Frères des Pauvres) soulignait le rôle des politiques locales, des communes, des CCAS et des bénévoles associatifs dans la lutte contre l'isolement des aînés les plus fragiles. La même année, le **CESE** remettait un avis sur la dépendance des personnes âgées en priorisant la lutte contre la solitude, l'isolement et le maintien d'un lien social comme vecteurs de la prévention de la perte d'autonomie avec l'aménagement du cadre de vie et la mixité intergénérationnelle dans les quartiers.

En 2012, le 17^e rapport du **Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées** « Habitat et vieillissement Vivre chez soi, mais vivre parmi les autres » constate que les réponses à apporter aux besoins des personnes âgées sont multiples. Elles varient en fonction de la personne : son niveau d'autonomie, son degré d'isolement, son statut d'occupation, ses ressources, ses activités et en fonction du contexte : urbain, semi-urbain, rural..., des réseaux associatifs et des services existants. Le Haut Comité propose « une conception de la ville conforme à sa vocation, qui est de permettre à tous les citoyens de se loger, de fréquenter commerces et services, de se rencontrer, de partager une vie culturelle, de se mélanger entre générations et entre classes sociales, de faire société ! », de systématiser la prise en compte de l'ensemble des besoins liés au vieillissement dans les programmes locaux de l'habitat (PLH), qu'ils concernent des territoires ruraux, semi-urbains ou urbains et de créer un programme national d'incitation à la construction de logements pour personnes âgées en centre-bourg.

Le rapport de 2013 de **Luc Broussy** « L'adaptation de la société au vieillissement de sa population » fait un long focus sur le quartier, un lieu essentiel du maintien de la vie sociale et de la lutte contre l'isolement mais qui peut aussi bien être un facteur de socialisation et d'intégration qu'un facteur d'isolement et de dégradation de l'autonomie. « *Le quartier est surtout l'unité urbaine où peuvent s'organiser les solidarités de proximité et de voisinage, où peuvent s'opérer les repérages et où pourraient, dès maintenant, se développer les formules intermédiaires de prise en charge entre le domicile et l'Ehpad.* » Il constate aussi que les découpages territoriaux ne correspondent pas aux territoires de vie des personnes. « *Le département, l'intercommunalité, le territoire de santé, le*

canton... : toutes ces catégories n'ont aucune réalité concrète pour les personnes âgées dont le territoire de vie se résume parfois à la ville, voire même au fil du temps, au quartier ». Dans ses préconisations, Luc Broussy recommande, la nécessité, pour les gardiens d'immeubles du parc social, d'être formés au repérage des situations d'isolement des personnes âgées, de s'appuyer sur les CCAS et sur les Centres Sociaux dans le cadre d'une politique de lutte et de prévention contre l'isolement social des personnes âgées et de systématiser l'intervention dans les municipalités du Service civique Jeunes en direction de l'accompagnement des personnes âgées.

En 2014, le **CESE** est saisi par le gouvernement sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement. Dans son avis, il recommande « *que chaque région, en lien avec les universités, mette en place un gérontopôle pour améliorer la connaissance de la répartition des âgés sur son territoire et pour adapter les réponses à ses caractéristiques* ». Pour lutter contre l'isolement social, le CESE invite la société à « *savoir recréer des lieux naturels de rencontre, d'activités communes, pour que les générations se croisent, s'approprient et ce n'est pas si compliqué...* ». Il précise également que « *l'enjeu est de faire prendre conscience aux élus et services des collectivités territoriales que le vieillissement impacte toutes les politiques et doit être pris en compte, non dans les seules politiques sociales ou médico-sociales par l'adjoint en charge des âgés, mais par l'ensemble de l'équipe municipale, notamment pour le logement, l'urbanisme et le transport.* »

Le 29 décembre 2015, la **loi « Adaptation de la société au vieillissement »** inscrit dans son texte la lutte contre l'isolement des personnes âgées comme une priorité avec le déploiement sur tout le territoire d'équipes citoyennes bénévoles dans le cadre de la Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés (Monalisa) : « *lutter contre l'isolement social suppose d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées.* » Un des objectifs est aussi de prendre en compte le défi démographique dans l'aménagement des villes et des territoires (Ville amie des aînés, intégration des problématiques du vieillissement aux programmes locaux d'habitat et aux plans de déplacement urbain pour les transports).

Le rapport prospectif du **Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge** (HCFEA) « Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030 » paru fin 2018 fait également rapidement référence à la lutte contre l'isolement des personnes âgées en milieu urbain et rural comme un enjeu de santé publique et de prévention de la perte d'autonomie. Le HCFEA s'appuie sur les recommandations de l'OMS avec des actions

de prévention de la perte d'autonomie sur plusieurs champs d'action : promotion de la santé, système de soins, soins de longue durée et environnement de la personne âgée, avec des aménagements urbains qui tiennent compte des spécificités des besoins des personnes âgées et « *la participation sociale pour réduire la solitude et l'isolement social tant en milieu urbain qu'en milieu rural où la question de l'isolement peut être forte.* »

En mars 2019, le **rapport Libault**, qui fait suite à plusieurs mois de concertation nationale « Grand âge et autonomie », définit l'isolement des personnes âgées comme un fléau et propose trois échelles territoriales (nationale, départementale et locale) pour « *lancer une mobilisation nationale des bénévoles auprès des personnes âgées.* »

Dernier rapport en date, en juillet 2019, « **Ruralités, une ambition à partager** », réalisé par plusieurs élus (député, sénateurs et maires) qui ont émis quelques propositions pour une société rurale inclusive et qui recommande de « *développer le service civique en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes*

âgées et handicapées en milieu rural ». Il nous semble important de souligner que seulement 3,4% des volontaires Service Civique (source : *rapport d'activité 2018, Agence du Service Civique*) sont issus des territoires ruraux et que les jeunes sont également confrontés à des difficultés de transport et de mobilité sur ces territoires. L'étude du CESE « *Service Civique : quel bilan ? quelles perspectives ?* » parue en 2017 précise de son côté qu'« *une attention particulière est accordée aux territoires ruraux afin de proposer des missions qui soient réparties ou articulées entre plusieurs structures d'accueil et lutter contre le sentiment d'isolement des jeunes ruraux durant leur mission* » et pointe la complexité du Service Civique en milieu rural avec des problématiques de transport et de logement pour les jeunes. ●

En dépit d'une bonne connaissance des données démographiques et d'un vieillissement de la population prévisible, les pouvoirs publics ont, pendant de nombreuses années, préféré apporter essentiellement des solutions, certes nécessaires, de financement et d'organisation de la prise en charge de la dépendance des aînés les plus fragiles. Même si, en 2003, le drame de la canicule a permis de porter au grand jour l'isolement grandissant de nombreuses personnes âgées, l'État n'a pas pris rapidement des mesures importantes sur cette problématique en dehors du Plan Canicule. C'est seulement ces toutes dernières années que la priorité, en matière de vieillissement, n'est plus donnée au curatif mais également au préventif et que l'importance de la lutte contre l'isolement dans la prévention de la perte d'autonomie est reconnue. Cependant, **force est de constater que les politiques restent encore essentiellement au stade de constats souvent répétés et que les solutions envisagées sont soit peu ambitieuses, soit non concrétisées de façon pérenne alors que l'isolement de nos aînés s'aggrave d'année en année.**

LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DANS LES TERRITOIRES

En 2002, la **Fondation de France** lance un programme « Vieillir dans son quartier, dans son village » afin de mettre l'accent sur l'importance de l'environnement pour les personnes âgées et favoriser des dynamiques locales qui permettent, entre autres « de respecter la dignité des personnes en évitant l'isolement ». Des initiatives de transport adapté ou de création de lieux de convivialité ont été soutenues mais un grand nombre n'a pas pu se maintenir par la suite faute de financements pérennes. Depuis 2013, la Fondation de France a lancé un nouvel appel à projets « Vieillir acteur et citoyen de son territoire » dont l'objectif est de « *favoriser l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale afin qu'ils soient reconnus comme des citoyens à part entière* ». Parmi les axes choisis pour soutenir les projets, on trouve la lutte contre les facteurs d'isolement et la prévention de l'exclusion et la ségrégation des âges, l'autonomie numérique de la personne dans la vie quotidienne tout en préservant ou renforçant son intégration sociale et les solidarités de proximité, l'anticipation et l'accompagnement des trajectoires et transitions liées au vieillissement sur les territoires. Plusieurs projets des Petits Frères des Pauvres ont été soutenus.

Depuis sa création en 2014, **Monalisa** a lancé des appels à projets en lien direct avec les territoires :

- **Mobilisés dans les quartiers** : en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui avait constaté, dans une note de 2017, une forte augmentation des personnes âgées dans les quartiers prioritaires depuis 1990, MONALISA a soutenu 15 projets (dont un des Petits Frères des Pauvres) visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV).
- **En campagne contre l'isolement** : une expérimentation s'est déroulée en 2017/2018 sur quatre territoires ruraux afin de mieux comprendre les particularités de l'isolement des personnes âgées et les ressorts de l'engagement citoyen. Les quatre expérimentations se sont surtout attachées à construire ou soutenir des coopérations entre partenaires, dont les Petits Frères des Pauvres.



L'objectif de ces appels à projet n'était pas d'éclairer de façon précise ce qui distingue les processus d'isolement en fonction des spécificités propres à des territoires identifiés. Les initiatives présentées n'ont pas toutes fait l'objet en amont d'un diagnostic territorial précis à l'échelle locale, et pour certaines ont patiné, malgré leur intérêt. Mais grâce à un premier travail d'évaluation réalisé après plusieurs mois, ces expérimentations ont montré des points positifs comme les échanges constructifs entre les différents acteurs agissant déjà sur un territoire de proximité et des coordinations possibles spécifiques au territoire (par exemple avec les bailleurs sociaux et les gardiens d'immeuble dans les QPV) ; ont soulevé des freins intéressants à analyser tels que les difficultés dans les QPV où les politiques publiques sont surtout axées sur la jeunesse, la prévention de la délinquance, l'insécurité ; en milieu rural, la perception que la solidarité entre habitants est naturelle et qu'il n'y a pas forcément besoin d'interventions supplémentaires pour faire face à l'isolement des aînés. Mais ces actions se sont souvent arrêtées par manque de financements sanctuarisés, c'est la limite de la mise en place d'appels à projets. Enfin, en analysant les différentes initiatives dotées, on s'aperçoit qu'un grand nombre d'entre elles sont sans lien particulier avec la spécificité territoriale et sont, finalement, aisément transposables dans un autre territoire très différent.



Regard de Fabrice Talandier, directeur de la Fraternité régionale Hauts-de-France des Petits Frères des Pauvres et membre du CA de Monalisa

Qu'est-ce que la coopération Monalisa a apporté à la lutte contre l'isolement de nos aînés dans la région Hauts-de-France ?

L'intérêt principal, c'est de construire des dynamiques territoriales. Monalisa permet de construire un capital confiance et un capital de travail collaboratif entre les différents acteurs engagés dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées : les Petits Frères des Pauvres, les CCAS, les Centres Sociaux, les associations de quartier, ne sont pas concurrents mais partenaires. Nous avons, désormais, des habitudes de travail, des projets communs et nous avons ainsi convaincu le Département de l'utilité de nos actions. Par exemple, le Département a décidé de lancer un appel à projets, non pas sur des actions collectives de prévention mais sous la forme d'un appel à idées auprès des acteurs et des citoyens. Il y a eu 171 idées, 130 ont été retenues et une coopération par territoire s'est mise en place. Ce qui a permis de regrouper des projets et le soutien financier du département a été revalorisé face à la qualité de ces coopérations. Monalisa permet de fédérer les différents acteurs d'un territoire, facilite la mise en place d'actions et la prise de parole commune, et de créer des collectifs locaux qui n'auraient probablement pas existé sans cette énergie commune.

Est-ce que Monalisa est un gage de confiance pour les pouvoirs publics ?

C'est surtout le gage de pouvoir travailler avec un collectif. Les acteurs qui portent le collectif ne se mettent pas en avant à titre individuel. Chacun a le même poids, la même « valeur ». Nous organisons des formations interassociatives, une plus-value pour les bénévoles des Petits Frères des Pauvres déjà formés qui découvrent d'autres champs de la lutte contre l'isolement. Ces formations facilitent également les rencontres, les échanges, les réflexions entre tous les bénévoles agissant sur un même territoire. Nous avons 20 % des places de nos parcours de formation ouvertes à des bénévoles d'autres associations. Il y a 230 000 personnes âgées en situation d'isolement dans les Hauts-de-France. Il est essentiel d'être dans

une logique de complémentarité et non de concurrence, vu l'ampleur de la tâche. Et désormais, le Département interroge la coopération Monalisa pour avoir son avis sur les actions, les projets portés autour de la lutte contre l'isolement des aînés. Tous les acteurs ont gagné en légitimité. Le point faible est que la dynamique tient notamment à la « personnalité » des différents acteurs. Quand une personne s'en va, tout peut s'arrêter. On reste sur de l'ingénierie humaine.

Quel est le meilleur échelon de coopération pour Monalisa ?

Clairement, le département avec un maillage local. On ne peut pas construire des dynamiques à l'échelle uniquement départementale. Il faut raisonner en termes de territoire de proximité, de bassin de vie. Ce qui crée une vraie dynamique sur les territoires ruraux. Nous devons aussi nous questionner sur la pérennisation financière de ce type de schémas. Nous ne réussirons qu'en illustrant avec des études d'impact social la pertinence de nos actions. Si nous réussissons à prouver concrètement, avec des résultats tangibles, que la lutte contre l'isolement des aînés permet d'éviter des coûts d'hospitalisation, de médicaments, d'auxiliaires de vie, son inscription dans des financements pérennes sera possible.

La première étude de mesure d'impact social sur une période de trois ans est d'ailleurs actuellement menée par les Petits Frères des Pauvres. Évaluer les actions de manière quantitative et qualitative en définissant des objectifs de satisfaction ou de réussite peut permettre d'assurer la continuité d'un certain nombre d'entre elle et d'avancer sur le sujet de l'inclusion de la personne âgée. ■

« Monalisa permet de fédérer les différents acteurs d'un territoire, facilite la mise en place d'actions et la prise de parole commune, et de créer des collectifs locaux qui n'auraient probablement pas existé sans cette énergie commune. »

Le **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)**, créé en 2012, développe la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique et du mieux vivre dans les territoires urbains et de sortir d'une approche exclusivement médico-sociale de la vie quotidienne des personnes âgées. Le maintien du lien social et la lutte contre l'isolement des personnes âgées sont une des thématiques fortes. Et les autres thématiques traitées comme l'habitat, la mobilité peuvent contribuer à la lutte contre l'isolement. En 2018, le réseau compte 126 communes adhérentes, majoritairement en milieu urbain de typologie villes moyennes. Depuis 2015, le RFVAA mène une étude afin d'analyser la manière dont les territoires adhérents se sont approprié cette démarche et l'ont mise en œuvre. L'objectif est donc d'une part de déterminer les principaux atouts et voies d'amélioration des Villes Amies des Aînés et d'autre part d'interroger les liens existants entre Villes Amies des Aînés et la lutte contre les discriminations liées à l'âge. Ce travail de compréhension, et non d'évaluation, comme le précise le RFVAA, sera remis en 2019. Le réseau propose, avec l'édition de la collection « *Les essentiels amis des aînés* », des outils de réflexion sur la lutte contre l'isolement des aînés, les mobilités, les transports. Le site Internet du Réseau propose des fiches de retours d'expérience sur les initiatives des communes, réservées aux adhérents.

Depuis 2011, la lutte contre l'isolement et le développement des solidarités et services autour des personnes âgées vivant dans les territoires ruraux les plus isolés sont des objectifs de la **MSA** (Mutualité sociale agricole) qui initie des chartes territoriales des solidarités avec les aînés. Ces démarches partenariales se traduisent par le développement d'actions de « *soutien au lien social et aux solidarités de proximité, valorisation des engagements et de l'expérience des retraités, lien intergénérationnel, promotion du bien vieillir, développement ou maintien d'une offre de services ou de formules d'hébergement de proximité, amélioration de l'accès aux services de santé et aux droits pour tous* » (source CNSA, *Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Synthèse des rapports d'activité 2017*). Plus de 400 initiatives ont été actées sur 75 territoires comme la création d'un jardin partagé à proximité de la résidence pour personnes âgées, l'organisation d'ateliers d'initiation aux nouvelles technologies, la mise en place de navettes à la demande ou de covoiturage.

De nombreuses entités territoriales, comme les conseils départementaux –via les schémas départementaux de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou les CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)–, les mairies, les CLIC, les CCAS, des centres sociaux, de grands réseaux associatifs,

des associations plus locales, des organismes mutualistes ou des groupements d'intérêt économique, développent également de plus en plus d'initiatives pour favoriser l'inclusion des personnes âgées sur les territoires et proposer des réponses à l'isolement de nos aînés, qui, même s'il n'est pas ou peu mesuré, est constaté par tous.

Transport à la demande comme par exemple le Baldi'bus pour les personnes de plus de 70 ans, imaginé par un CCAS du Morbihan, plan anti-solitude à Pau, bistrot social au sein d'un EHPAD mis en place par le CCAS de Saint-André-de-la-Réunion, retour des épiceries ambulantes, création de services adaptés... Ce fourmillement de projets, d'améliorations, de solutions, portés par des acteurs multiples, avec des financements multiples (fonds publics et privés souvent subventionnés via des appels à projets) est, pour l'instant, très disparate et aucun centre de ressources ne les répertorie, ne les analyse, ne les évalue. À ce jour, il est impossible d'avoir une vision exhaustive de tout ce qui fait sur nos territoires pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et de pouvoir en déterminer leur pertinence en fonction de chaque territoire.

Les Petits Frères des Pauvres

Depuis 1946, les Petits Frères des Pauvres mènent des actions de lutte contre l'isolement de nos aînés grâce à l'engagement de milliers de bénévoles qui agissent dans la durée auprès de personnes âgées fragilisées et démunies. Déjà en 1966, l'Association s'inquiétait de la place donnée au « *vieillard dans la cité* » et du risque de ségrégation des plus âgés dans des immeubles où les liens entre voisins se distendent. Des expérimentations pour ouvrir des lieux urbains de convivialité à l'échelle des quartiers ont été initiées à la fin des années 60.

Depuis les années 70, l'Association a commencé à s'intéresser aux **liens entre la place de nos aînés et leurs relations aux territoires**. En 1976, c'est une première réflexion sur les différences très sensibles concernant les conditions de vie des personnes âgées qui existent d'une région à l'autre. On parle à l'époque de milieu urbain, milieu rural mais aussi de zones en voie de dépeuplement et de zones en expansion. La réflexion porte aussi sur les différences au sein d'une même région avec, comme dans le Sud de la France, des personnes qui sont venues s'installer à la retraite, des rapatriés des anciennes colonies et des étrangers venus chercher du travail et qui se sont installés.

En 1977, une attention est portée sur les **espaces urbains** où « *la place des personnes âgées dans l'espace urbain n'est autre que le reflet de la place qui leur reste dans notre société. N'appartient plus au monde du travail et donc de la production, ni même à*



celui de la consommation et des loisirs, vu la faiblesse de leurs ressources, leurs habitudes et leur rythme de vie, les personnes âgées sont exclues de ce fait de la plus grande partie de l'espace urbain : espaces de travail, de production, de consommation, de loisirs. Dans un système où prime la valeur marchande de l'espace, c'est une sorte d'espace déchet : les hospices, les logements vétustes et inconfortables des 6e étages. La disparition progressive des hospices des centres-villes et leur éloignement de plus en plus grand. Même dans les espaces de loisirs, il se marque une ségrégation : il y a des clubs « pour le 3^e âge », des vacances « pour le 3^e âge ». Les vieux sont souvent réduits au rang de simples spectateurs quand ils sont encore curieux de ce qui se passe dehors : les bancs de square ou d'avenue, les fenêtres ouvrant sur la rue, et même les sièges d'autobus » (Source : Information et recherches, les petits frères, 1977).

En 1979, **des réflexions sont entamées sur les territoires ruraux** : « À la campagne, les difficultés et les besoins des personnes âgées sont certainement différents de ceux que nous connaissons en ville mais ils sont largement aussi importants. Nous découvrons que la solitude de ces gens-là n'est pas due seulement à l'éclatement de la cellule familiale, à des facteurs psychologiques mais aussi à un isolement géographique, aux distances. Il y a des problèmes d'habitat, des problèmes de prévention, des problèmes de vie sociale ». La même année, les Petits Frères des Pauvres réagissent au programme n°15 mis en place par les pouvoirs publics et réaffirment, tout en regrettant le manque de moyens associés et le peu d'actions envers les plus pauvres, la nécessité de réinsérer les personnes âgées dans la vie sociale grâce à la réinsertion dans la vie du quartier, « *seul celui-ci est à échelle humaine* » (Source : Information et recherches, les petits frères, 1979).

Dans les années 80 et 90, les Petits Frères des Pauvres multiplient les initiatives pour agir contre l'isolement des aînés en tenant compte des spécificités

territoriales. C'est l'ouverture de l'hébergement temporaire en milieu rural pour « pouvoir vieillir au pays », la création de « petites unités de vie », des structures insérées dans le quartier, qui offrent le confort d'un logement autonome, la sécurité d'une présence de proximité et de soin à domicile, la mise en relation de personnes accompagnées du même quartier, l'appel au bénévolat de proximité pour recréer des relations de voisinage, l'appui systématique auprès des acteurs sociaux du territoire.

Dans les années 2000, c'est la **création de Voisin-Age**, le premier réseau social de proximité qui met en relation les habitants d'un même quartier avec les personnes âgées en privilégiant la proximité, les affinités, et la réciprocité des échanges. Initié dans l'ouest parisien, ce dispositif est désormais présent dans 16 villes françaises, ainsi qu'à l'étranger (Espagne, États-Unis et bientôt en Suisse).

Cœuvrant tout d'abord dans les villes, les Petits Frères des Pauvres ont peu à peu élargi leur champ d'action à d'autres territoires comme les banlieues et les espaces ruraux. Depuis une dizaine d'années, la volonté de développement de l'Association a généré la construction de diagnostics territoriaux dans chaque région afin de déterminer où l'implantation de nouvelles équipes bénévoles est indispensable pour mener à bien la lutte contre l'isolement des personnes âgées. S'appuyant sur les données chiffrées existantes externes (Insee, Carsat...) et internes, sur les caractéristiques en termes de population, de niveaux de vie, d'attractivité, d'habitat, de mobilité, de rapprochements partenariaux possibles, et sur la connaissance territoriale des bénévoles de terrain, chaque région a pu ainsi définir un développement sur des territoires qui corresponde au mieux aux besoins. Grâce à ses diagnostics, **les Petits Frères des Pauvres ont pu prioriser la lutte contre l'isolement des personnes âgées en milieu rural et constaté, depuis quelques mois, l'importance d'un isolement en milieu périurbain jusqu'à présent sous-estimé et qui est de plus en plus inquiétant.**

Depuis 2017, en lien avec leur projet associatif qui affiche clairement la 3^e mission sociale « **Témoigner-alerter** » comme une mission tournée vers l'opinion publique, les Petits Frères des Pauvres proposent, à l'occasion du 1^{er} octobre, Journée internationale des personnes âgées, un rapport en lien avec l'isolement de nos aînés : « Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France » en 2017 ; « L'exclusion numérique des personnes âgées » en 2018. ●

SOLITUDE, ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET TERRITOIRES **EN EUROPE**

Dans une Europe de plus en plus vieillissante, l'Union européenne a produit plusieurs travaux sur le sujet, comme en 2010, une étude Eurostat sur le vieillissement dans les grandes villes européennes, audit urbain qui analyse le rapport de dépendance dans certaines villes par quartiers infra-urbains. L'étude constate l'importance d'analyser les différences entre quartiers au sein d'une même ville pour brosser un portrait détaillé d'une société vieillissante.

Des données démographiques sur les différents pays membres sont régulièrement publiées et font l'objet de comparatifs concernant l'évolution des populations de plus en plus âgées, l'espérance de vie, le niveau de pauvreté ou le taux d'utilisation d'internet. En 2015, Eurostat a produit des travaux sur les indicateurs de la qualité de la vie et fournit des statistiques notamment en ce qui concerne les interactions sociales, activités et relations interpersonnelles. Des données très globales qui révèlent que les plus de 75 ans européens sont les moins satisfaits de leur vie par rapport aux tranches de populations (27 % d'insatisfaits vs 22,4 % pour les 65-74 ans ou 20,3 % pour les 35-49 ans). L'évaluation des résultats par un groupe d'experts a conclu à la nécessité d'affiner les travaux « sur la façon de capturer » la solitude.

Plusieurs études d'opinion réalisées par des instituts comme Ipsos ou BVA ont été menées auprès de personnes âgées de plusieurs pays centrées sur la prise en charge du vieillissement, l'hébergement ou l'utilisation des nouvelles technologies. Mais aucune étude approfondie ne se consacre aux liens entre l'isolement de nos aînés et les spécificités territoriales de chaque pays membre. C'est donc au niveau des politiques mises en œuvre par chaque état que cette thématique est traitée. Depuis plusieurs années, plusieurs pays semblent en avance dans leurs réflexions et expérimentations pour lutter contre l'isolement des personnes âgées en tenant compte des caractéristiques territoriales comme le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique.

Au Royaume-Uni

Le Royaume-Uni est devenu, en janvier 2018, le premier pays européen à nommer un ministre de la solitude. Déjà, en 2012, un livre blanc consacré à la réforme du système de santé « *Caring for our future : reforming care and support* », identifiait la solitude et l'isolement comme enjeux de société et recommandait, entre autres, de s'appuyer sur le secteur associatif, les services de proximité pour venir en aide aux personnes isolées et de répertorier les zones géographiques les plus concernées pour adapter au mieux les interventions auprès des personnes âgées.

Une stratégie de lutte contre la solitude a été publiée en octobre 2018. Elle concerne tous les publics confrontés à la solitude avec, comme postulat de base, que la solitude est un problème de santé publique (en se basant sur différentes études sur les effets négatifs de la solitude sur la santé) qui a un coût pour les finances du pays. Cette stratégie est transversale avec un gouvernement initiateur et coordinateur des différents acteurs de plusieurs ministères : Santé et social, Travail et retraites, Culture sports, média et Digital, Intérieur, Cohésion des territoires, Éducation, Transports. Plusieurs actions sont consacrées spécifiquement aux personnes âgées comme la mise en place de centres de mobilité pour les personnes qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas ou ne veulent pas conduire ; la formation des conducteurs de bus à l'accueil des personnes âgées ; l'aménagement urbain pour repenser la ville et favoriser les espaces de rencontres, les clubs de conversation, les espaces verts ou le lancement d'une étude sur l'habitat partagé.

Les initiatives se multiplient au niveau des territoires comme le programme « *Ambition for Ageing*¹ » à destination des habitants du grand Manchester pour créer des lieux plus adaptés au vieillissement en milieu urbain. Financé à hauteur de 10M£ par l'initiative « *Vieillir mieux* » lancé par la Loterie nationale et piloté par le Greater Manchester Centre for

1. *Aging Better* vise à aider les personnes âgées de plus de 50 ans qui vivent ou risquent l'isolement social et la solitude, afin de pouvoir mener une vie plus épanouissante et mieux connectée avec leur communauté. 14 partenariats locaux travailleront pour que les personnes âgées de 50 ans et plus soient moins isolées et solitaires, activement impliquées dans leurs communautés, avec leurs opinions et leur participation valorisées, plus engagées dans la conception et la prestation de services qui améliorent leurs liens sociaux, reconnues pour leur contribution positive à la société.

La Loterie nationale anglaise a alloué une dotation de 50 millions de livres sterling sur dix ans au Centre for Aging Better. Leur objectif est de maintenir une bonne qualité de vie à un âge avancé et de promouvoir les avantages d'une société vieillissante en comblant le fossé entre la recherche, les bases factuelles et la pratique.

Voluntary Organisation, ce programme comporte des analyses de données (caractéristiques démographiques, perceptions des quartiers favorables aux personnes âgées, mesures subjectives et objectives de l'isolement social) pour que les projets soient bien en adéquation avec les différents territoires afin de répondre à un des objectifs majeurs 2015 - 2020 : réduire l'isolement social des personnes âgées avec des programmes sur huit communes et 25 quartiers. Parmi les programmes mis en place, on note :

- la campagne « **Prenez place** » (Take a seat) qui consiste à améliorer l'accessibilité aux zones commerciales et quartiers commerçants locaux en nouant des partenariats avec des magasins pour fournir un lieu convivial, équipé de chaises, où les aînés peuvent faire une pause,
- le lancement d'un **ciné-club de quartier**, au prix d'entrée modeste, qui vise à encourager les personnes âgées à se réunir et regarder leurs vieux films préférés dans un environnement sûr et agréable. Grâce à une équipe de bénévoles, la socialisation est encouragée, avec l'organisation de temps conviviaux où les participants peuvent apporter un panier-repas,
- un **service de chauffeurs bénévoles** pour permettre aux personnes âgées de se déplacer (RDV médicaux ou chez le coiffeur, visites à des amis, courses...). L'adhésion annuelle et la participation par trajet sont minimales pour que ce service soit accessible à tous.

Une **grande campagne de sensibilisation** « Campaign to end loneliness » a été lancée en 2017, financée par la Loterie nationale et la générosité privée. Une première vidéo a été vue 85 millions de fois sur Internet. Une deuxième vidéo réalisée en 2018 qui invite à partager ensemble de petits moments, quel que soit son âge, a été visionnée plus de 100 millions de fois.

— En Allemagne

L'Allemagne mise depuis plusieurs années sur le développement d'habitats partagés pour personnes âgées qui soient le plus en lien possible avec le territoire. En Rhénanie-Palatinat, les pouvoirs publics encouragent la création de logements sans obstacles, de communautés de soins en établissement, de projets communs de logements pour plusieurs générations, de services de soins axés sur les besoins et de réseaux de voisinage. Le programme « WohnPunkt RLP » soutient les petites communautés rurales de moins de 5 000 habitants dans le développement de communautés de soins résidentiels en tant que structures de vie et de services proches de leur domicile. Ces nouveaux modèles de logements offrent également aux résidents de petites communautés la possibilité de rester dans leur environnement familial,

même avec un niveau élevé de soins et de soutien. Pour la ministre des Affaires sociales de Rhénanie-Palatinat, Sabine Bätzing-Lichtenthäler « *ces projets donnent à leurs résidents une bonne chance de rester dans leur village, à proximité de leurs parents, amis et voisins même si le besoin d'aide augmente* ».

— En Belgique

En Belgique, le programme « Ensemble pour une Bruges respectueuse de la démence ! » est un projet de sensibilisation à long terme qui vise à favoriser l'intégration sociale des personnes malades Alzheimer dans leur environnement et dans la cité et de réduire leur isolement. Ce programme, lancé en 2010, permet également de promouvoir l'esprit collectif de la responsabilité d'une communauté urbaine envers des habitants vulnérables. Des partenariats ont été noués avec les services de santé, les associations socioculturelles, les commerces, les organisations éducatives, les secteurs publics et la police afin de contribuer activement à la création d'une communauté favorable à la démence. Une centaine de commerçants aborde sur leurs vitrines un logo identifiable (un mouchoir avec un nœud), pour signaler un accueil bienveillant pour les personnes atteintes de démence. Le programme comprend des modules de formation pour permettre aux habitants et partenaires de mieux comprendre la maladie et de mieux interagir avec les personnes. Ce type de programme pour une société « amie des personnes présentant une démence » ou « Dementia friendly communities » s'expérimente aussi dans d'autres villes et pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni.

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) a publié, de son côté, en 2012, une « *Stratégie et plan d'action pour vieillir en bonne santé en Europe 2012-2020* ». Cette stratégie globale comporte des interventions prioritaires et des interventions auxiliaires dont la première est la prévention de l'isolement social et de l'exclusion sociale. « *L'objectif de l'intervention auxiliaire n°1 est de lutter contre la solitude, l'isolement social et l'exclusion sociale, qui sont des facteurs de risque importants affectant la santé et le bien-être des aînés.* » Face à ces risques, l'OMS propose plusieurs actions comme la promotion de l'engagement citoyen, l'encouragement des relations intergénérationnelles dans les médias via une campagne de communication et d'élargir l'accès à des modes d'encadrement innovateurs comme « *des télé-liaisons avec des prestataires de services sociaux et un accès à la technologie avec formation à son utilisation, pour faciliter l'échange intergénérationnel et gommer les distances géographiques au sein des familles* ». ●